

Assemblée plénière du 20 décembre  
Proposition de vœu présenté par le groupe Europe Ecologie

**Vœu de soutien à la commune de Villeneuve-lès-Maguelone**  
**Vòt de sosten a la comuna de Vilanòva de Magalona**

Le 12 octobre 2010, le tribunal administratif de Montpellier a condamné la commune de Villeneuve-lès-Maguelone / Vilanòva de Magalona pour avoir placé un panneau d'entrée de sa ville en occitan en dessous de son équivalent en français.

Parmi les arguments du tribunal pour ordonner l'enlèvement des panneaux en occitan, la sécurité et le code de la route, mais aussi l'intérêt général qui ne pourrait justifier la présence de ces panneaux.

Pourtant la commune de Villeneuve-Lès-Magalone en posant ces panneaux a mis en œuvre une action de protection du patrimoine de la France, selon les termes de la constitution dans son article 75-1, et remémorer ainsi le nom occitan, Vilanòva de Magalona, usité par les habitants depuis plusieurs siècles.

Notre région a défini une politique de promotion et de développement de l'occitan, en partenariat avec l'état, les départements et les villes préfectures. La socialisation de la langue en est un axe important, et la signalétique bilingue français-occitan un moyen efficace pour faire figurer l'occitan dans l'espace public. De nombreuses communes ont déjà opté pour une signalisation bilingue à l'entrée de ville, comme cela se pratique également en Bretagne, en Catalogne ou au Pays-Basque.

La région Midi-Pyrénées soutient le maire et le conseil municipal de Villeneuve-lès-Maguelone / Vilanòva de Magalona dans la mise en place de panneaux bilingues. Elle souhaite qu'une évolution du cadre législatif permette aux collectivités d'afficher publiquement la langue occitane sur la signalisation routière.